

# LE PETIT GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISSENT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois et sont continués  
d'office, sans avis contraire

Seine-et-Marne et départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	Paris et les autres départements.
Un an..... 3 fr.	ANNONCES la ligne . . . . . 20 cent	Un an..... 3 fr. 50

## ÉCHOS DE LA SEMAINE

18 Février. — Le prince Ourousoff est reçu en audience solennelle à l'Élysée, par M. Félix Faure, Président de la République, à qui il présente les lettres de son gouvernement, l'accréditant en qualité d'ambassadeur de Russie.

— La onzième journée du procès Zola est marquée par une courte mais très importante déclaration du général de Boisdeffre, chef de l'Etat-major, approuvant et confirmant, les précédentes dépositions du général de Pellieux, et s'excusant en ces termes : donne rien pouvoir ajouter :

« Messieurs les jurés, vous êtes la « nation. Si la nation n'a pas confiance « dans ceux qui ont la charge de la dé- « fense nationale nous n'avons qu'à nous « retirer. Je ne dis pas un mot de plus. »

19 Février. — M. Chamberlain, ministre des colonies anglaises, donne à la Chambre des Communes communication de dépêches d'Afrique tendant à établir qu'un conflit serait survenu dans l'Ouest africain, entre les troupes françaises et les forces anglaises des Lagos. Cette nouvelle malveillante et particulièrement sensationnelle est absolument controuvée.

20 Février. — Inauguration, à Paris, du pont Jean-François Lépine, joliment inauguré dans le XVIII<sup>e</sup> arrondissement, au-dessus du chemin de fer du Nord

21 Février. — Une famille de braves gens habitant la commune de la Biolle, (Bouches-du-Rhône), trouve une mort affreuse dans des conditions particulièrement lamentables. Le père, nommé Noël, en garnissant une lampe à pétrole, met le feu à sa maison, sans pouvoir trouver le temps de s'échapper avec sa femme et leur enfant nouveau-né qui se trouvent au lit à côté de sa mère. Les corps des trois victimes sont retrouvés, ne formant qu'un seul bloc carbonisé.

22 Février. — A Montpellier, une cartouche de dynamite jetée dans la boîte aux lettres d'un négociant en vins, produit une explosion épouvantable. Trois bombes sont également découvertes dans divers quartiers de la ville.

23 Février. — Le procès Zola, après quinze journées de longs et pénibles débats, ayant causé dans le pays une bien regrettable agitation, se termine par la condamnation de l'auteur de Pot-bouille, à un an de prison et 3,000 fr. d'amende. Le gérant de l'*Aurore*, Perreux, est frappé d'un emprisonnement de quatre mois et de 8000 francs d'amende. Ce dénouement est accueilli par toute la France avec une patriotique satisfaction.

23 Février. — Conformément au désir exprimé par le gouvernement et à la décision de la Chambre, les interpellations de MM. Hubbard, Gauthier de Clagny, Castélin, Ernest Roché et de Beauregard, dont la discussion avait été

fixée au lendemain de la clôture des débats de la Cour d'assises, sont développées à tour de rôle par leurs auteurs, auxquels M. Méline, Président du Conseil, répond avec une dignité et une énergie telles que l'immense majorité de la Chambre vote l'affichage de son discours.

## CHRONIQUE LOCALE

### DAMMARTIN

La Société de Secours Mutuels de Dammartin a perdu samedi dernier, dans la personne de M. Henri Hémar, frère de son honorable et très dévoué Président, l'un de ses généreux membres honoraires.

M. Henri Hémar, avocat à la Cour d'appel de Paris, ancien avocat général, démissionnaire lors des décrets, était âgé de soixante-et-onze ans.

Nous nous faisons l'interprète des sentiments de nos confrères de la Société de secours mutuels et de nos concitoyens en présentant à M. Eug. Hémar et à sa famille l'expression de nos vives condoléances.

— Mademoiselle Louisa Leduc, dont nous avons annoncé les succès aux derniers examens du brevet supérieur, vient de recevoir sa nomination d'institutrice primaire dans le IV<sup>e</sup> arrondissement, à Paris.

Tous nos compliments à la jeune et très sympathique institutrice, à laquelle nous souhaitons bon succès.

### SAINT-MARD

On annonce pour dimanche prochain une brillante soirée récréative donnée à Saint-Mard par les demoiselles du Patronage.

Le programme de cette séance est des plus variés et comprend des chœurs, chansonnettes, scènes comiques, monologues, opérettes, etc.

Etant donné le bon goût avec le-

quel on sait organiser, à Saint-Mard, ces sortes de petites fêtes, nul doute que celle de dimanche ne soit assurée d'un succès d'autant plus complet que le prix des places est accessible à toutes les bourses : 1 fr. les premières et 0 fr. 50 les secondes.

### OISERY

On annonce pour aujourd'hui dimanche, à 2 heures 1/2, une réunion publique qui aura lieu à Oisery, salle Francour et où M. Derveloy, député de l'arrondissement de Meaux, rendra compte de son mandat.

### COMPANS

Le belge de Gan, ouvrier agricole, fit dernièrement l'acquisition d'une montre en argent d'une valeur de 25 francs qu'il rangea dans la chambre d'un de ses camarades, chauffeur à la machine à battre.

Un nommé Fouquet Arthur, manouvrier, s'empara de la montre et la vendit 5 francs à un de ses amis.

Procès-verbal a été dressé contre lui.

### BARON

Un accident d'une nature tout exceptionnelle, mais qui eut pu être fatal, s'est produit le 9 courant, pendant un repas de famille, à la suite d'un enterrement.

Une personne ayant quitté la table pour aller aux cabinets, crut s'assujettir sur le siège avec sécurité ; tout à coup, effondrement du bâtis et disparition de l'homme dans le trou, où il se trouva enlisé jusqu'aux aisselles. Il eut certainement péri, si une autre personne, venant à son tour aux cabinets, n'eut aperçu le malheureux, gémissant et s'enfonçant de plus en plus à mesure qu'il essayait de s'arracher de cette cruelle situation.

Il était temps qu'on vint à son se-

cours : à demi-asphyxié, complètement em...bourbé, il a reçu les soins que nécessitait son état. Il est maintenant revenu de ses émotions.

*Écho du Valois*

## FAITS DIVERS

### Projet colossal

On sait que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier de cette année, New-York, par l'annexion de ses faubourgs, est passé au second rang des plus grandes villes du monde entier. La cité américaine n'est dépassée que par Londres ; sa population s'est élevée de 2 millions à 3,388.000 habitants et sa superficie est désormais de 82.000 hectares, au lieu de 10.000 qu'occupait l'ancienne ville.

Pour perpétuer le souvenir de cette annexion des faubourgs, il est fortement question d'ériger, sur l'une des places, une tour colossale auprès de laquelle le monument de M. Eiffel ne serait qu'un jouet d'enfant. D'après le projet de l'ingénieur Freye, cette tour aurait un diamètre de 91 mètres et serait flanquée de quatre larges pavillons. Au centre, serait placé un noyau de 30 mètres de diamètre autour duquel monterait en spirale, un chemin de fer électrique qui amènerait voyageurs au sommet, après un parcours total d'environ 4 kilomètres.

### La retraite des Instituteurs

Les instituteurs ne laisseront pas d'accueillir sans quelque joie la nouvelle que la Chambre a voté un crédit de six cent mille francs pour la liquidation des pensions de retraites en souffrance.

L'on peut se figurer le majaise qui pesait sur le personnel de l'enseignement primaire, faute de ressources pour y remédier.

Les vieux maîtres étaient nombreux qui, fatigués, malades même continuaient leurs services. On leur avait bien dit : « C'est entendu, vous êtes à la retraite, mais continuez encore un peu à faire la classe. Le règlement de la pension n'est pas encore arrivé. » Et le règlement n'arrivait pas et pour cause.

Les dossiers partaient pour Paris, et de Paris revenaient à la Préfecture d'où ils avaient été expédiés. Et le patient s'impatientait. Et l'école allait mal.

Sans compter que les maîtres jeunes piétinant sur place, restaient adjoints trente ans et au delà, parce que les places de directeurs étaient occupées.

Même le mal avait son contre-coup dans les écoles normales.

Bien que l'effectif, d'année en année, en soit réduit dans nombre de départements, élèves maîtresse et élèves maîtres sortants, tous ultra brevetés, attendent trois, six mois, voir un an, une nomination. Comme ils ne sont pas riches, ils récriminent, et avec eux leurs familles.

Il y avait là une situation qui ne pouvait durer plus longtemps.

### Fleurs Précieuses

Dans une vente qui vient d'avoir lieu à Bruxelles, des orchidées ont atteint les prix suivants : un *Cypripedium hybridum* a été vendu 4000 fr. ; deux *Odontoglossum* ont été adjugés 5.000 et 7.500 fr. ; enfin un *Odontoglossum luciani*, admirable plante dont les fleurs ressemblent à des papillons multicolores, a trouvé un acquéreur au prix de 12.000 fr.

Voilà ce qu'on peut appeler des plantes rares.

NOTICE GÉNÉALOGIQUE  
SUR LES  
SEIGNEURS d'AUNAY  
(Suite et fin)

Au mois de mars 1455, Jean d'Aunay rendit foi et hommage pour ses terres de Vitry-sur-Seine et de Silly-en-Mulcien ; et, le 28 février 1457, pour celles de Montceaux et d'Epinay-sous-Montmorency, qui lui étaient échues par le décès de Jeanne de Paillart, sa tante. Au mois de janvier 1474, il obtint un droit de foire pour son domaine de Silly. Pendant une partie de son existence, il eut de grands procès à soutenir, soit au Châtelet, soit au Parlement ; il mourut le 8 novembre 1489 et fut inhumé dans l'église du collège de Beauvais, à Paris.

Du mariage de Jean d'Aunay avec Isabeau de Rouvroy, naquirent :

- 1° Philippe III d'Aunay, qui suit ;
- 2° Artus d'Aunay, seigneur d'Orville et de Louvres, après son père, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, protonotaire du Saint-Siège, abbé de Notre-Dame de Nogent-sous-Coucy, en 1490. Le 11 mars 1527, il fit donation avec son neveu, à Eymar Nicolaï, seigneur de Saint-Victor, premier Président des Comptes, et à Anne Baillet, sa femme, du château, terre et seigneurie de Goussainville (1).
- 3° Guillaume d'Aunay, qui fut émancipé par son père, le 5 janvier 1463 à l'âge de douze ans.
- 4° Charlotte d'Aunay, mariée 1° à Humbert de Neuschâtel, seigneur de Nanteuil-la-Fosse et de Plancy, fils de Thibaut, bâtard de Neuschâtel et de Catherine de Vergy ; 2° à Miles de Dampierre, seigneur de Crécy, près d'Ancylé-Franc, avec lequel elle est citée le 14 janvier 1489, à l'inventaire des biens de feu son père.

Philippe d'Aunay, III<sup>e</sup> du nom dit, le Galois, seigneur de Chivré, d'Orville, de Louvres, de Villeron, de Silly, et de Goussainville en partie, Echauson, du roi, est cité en 1491, dans un procès qu'il eut avec plusieurs particuliers. Il apposa sa signature au bas du procès-verbal de rédaction de la Coutume de Paris, le 8 mars 1510, en qualité de seigneur d'Orville et de Goussainville (2).

Philippe d'Aunay vendit sa terre de Villeron à Jean Gilbert, correcteur des comptes, à Paris et mourut vers 1499, dans un âge très avancé. Il fut enterré avec sa femme, dans l'église de Goussainville, où on voyait autrefois leur tombe, dont l'épithaphe était accompagnée de leurs armoiries.

Ce seigneur avait épousé le 4 décembre 1468, Catherine de Montmorency, dame de Tresmes et de Goussainville, en partie ; seconde fille de Charles de Montmorency, seigneur d'Auvraymesnil, et de Jeanne Ratault, qui à l'occasion de son mariage, reçut de son père la seigneurie de Tresmes (3).

La terre de Goussainville qui avait été divisée pendant près de cent vingt ans, se trouva dès lors réunie dans les mêmes mains (4).

De cette union naquirent :

- 1° Charles d'Aunay, émancipé par son père le 15 mars 1479, à l'âge de douze ans. Son aïeule maternelle, Jeanne Ratault, lui abandonna en 1491, les droits qu'elle avait sur le domaine de La Grange-Ratault, en Poitou, pour lesquels il eut un différend avec Louise Chemin, veuve de Robert Conighan ; elle le fit aussi son légataire universel et, pour cette raison, il plaida le 9 septembre et le 9 janvier 1499, contre le curateur des enfants de Guillaume de Sévigné. Il mourut peu de temps après, sans avoir été marié.

2° Antoine d'Aunay, que son père fit aussi émanciper à l'âge de douze ans, le 16 juillet 1488, et encore le 6 octobre 1490, avec ses frères et sœurs, pour la poursuite de procès qu'il avait avec divers particuliers. Il plaida encore le 30 décembre 1494 pour le retrait de la terre de Villeron que son père avait aliénée. Il fut chanoine de Beauvais et de Laon et seigneur de Goussainville. En 1527, il fit don de cette terre conjointement avec Arthus, son oncle, à Eymar Nicolaï, seigneur de Saint-Victor, premier président de la chambre des comptes, qui avait épousé Anne Baillet, sa nièce.

Les membres de la famille d'Aunay, seigneurs de Goussainville, probablement en leur qualité de fondateurs du prieuré de Moussy-le-Neuf, jouissaient du privilège de la nomination à l'église Sainte-Opportune de ce lieu. Antoine d'Aunay y présenta le 9 janvier 1521 et le 26 décembre 1531 ; Anne Baillet, le 27 août 1556 (5).

3° et 4° Louis et Jean d'Aunay, morts sans alliance.

5° Jacqueline d'Aunay, émancipée en 1590, à l'âge de quinze ans, épouse de Jean de Maricourt, seigneur de Mouchy-le-Châtel.

6° Anne d'Aunay, qui épousa Jean le Maire, seigneur de Paris-Fontaine.

7° Germaine d'Aunay, dont on ne connaît que le nom.

8° Mariet d'Aunay, mariée 1° à Antoine d'Estrées, seigneur de Bannes, capitaine du château de Béronne ; 2° à Raoul de Bernet, seigneur de Cardenoy. Elle n'eut pas d'enfants de ses deux maris.

9° Jeanne d'Aunay, dame de Tresmes et de Silly, qui fut la seconde femme de Thibaut Baillet, veuf, alors de Jeanne le Viste, seigneur de Sceaux, président

au Parlement, dont elle eut : Anne Baillet, épouse d'Aymard de Nicolaï, seigneur de Saint-Victor, premier président de la Chambre des Comptes, auquel Arthus d'Aunay, seigneur d'Orville et Antoine d'Aunay, grand oncle et oncle de sa femme, donnèrent la terre de Goussainville, par contrat du mois de Mars 1527. Elle hérita aussi à la mort d'Arthus d'Aunay, des seigneuries d'Orville et de Louvres ; elle jouissait encore de ces biens en 1553, 1554 et même en 1580, suivant le procès-verbal de la Coutume de Paris où elle est dite dame de Louvres, Goussainville, Orville, etc. Elle fut enterrée avec son mari, en l'église Saint-Merri, à Paris, dans la chapelle réservée à la famille Baillet (6).

10° Perrette d'Aunay, émancipée par son père, en 1499, à l'âge de sept ans, fut mariée à Jean le Bouteiller III<sup>e</sup> du nom, seigneur de Moussy-le-Vieil de Moussy-le-Neuf et de Vineuil (7).

11° Louise d'Aunay, qui fut religieuse au monastère de Poissy.

Ainsi fut éteinte la famille d'Aunay dont les biens passèrent en ligne collatérale aux familles Baillet, Nicolaï et le Bouteiller, qui conservèrent longtemps les seigneuries qu'elles tenaient, par les femmes, de l'ancienne et illustre maison d'Aunay. E. LEMARIÉ.

(1) Arthus d'Aunay, fut inhumé, d'après Duchesne (Hist. de Montmorency, p. 527) dans l'église de Goussainville où il avait ses armoiries avec l'écusson de Montmorency au canton dextre du chef et trisées au sinistre, des armes d'Isabeau de Rouvroy, sa mère ; qui étaient de sable à une croix d'argent, chargée de cinq coquilles de gueules.

(2) La Ferrière ; p. XXXV des commentaires de la Coutume de Paris.

(3) Li. Benoist ; Crouy-sur-Ouercq p. 143.

(4) Lebeuf ; Histoire du diocèse de Paris, T. V, p. 464.

(5) Lebeuf ; Histoire du diocèse de Paris, T. V, p. 559 et T. VI, p. 222.

(6) Lebeuf ; Diocèse de Paris. — L'abbé. Masson ; Bobigny ; p. 35-36.

(7) Lebeuf ; T. V, p. 664.

## Ephémérides historiques de l'Île-de-France

20 Février 1655. — La reine Anne d'Autriche pose la première pierre de l'église Saint-Sulpice, à Paris.

20 Février 1684. — Le pont des Tuileries appelé alors le Pont rouge et depuis le Pont royal, est emporté par les grandes eaux.

22 Février 1680. — La Voisin, célèbre empoisonneuse, est brûlée vivante en place de Grève, à Paris.

29 Février 1563. — Les Jésuites ouvrent à Paris, rue Saint-Jacques un collège auquel ils donnent le titre de collège de Clermont de la Société de Jésus, devenu plus tard le collège Louis le Grand.

6 Mars 1618. — Incendie du palais de Justice, à Paris.

7 Mars 1809. — Mort de l'aéronaute Blanchard.

### Une Cause célèbre

#### Exécution de la Voisin

L'émotion produite par les crimes de la fameuse marquise de Brinvilliers n'était pas encore calmée, que de nombreuses morts mystérieuses répandaient de nouveau l'épouvante dans un grand nombre de familles parisiennes, trois ans après le supplice de la trop célèbre empoisonneuse.

On soupçonnait avec raison l'existence d'une association faisant commerce de poisons, et, par une ordonnance du 11 Janvier 1680, le roi établit une commission extraordinaire, chargée de rechercher et de poursuivre les coupables. Cette commission fut appelée par le peuple la *Chambre ardente*, parceque les crimes qu'elle avait à poursuivre étaient passibles du feu.

Plusieurs personnes distinguées de la cour furent compromises dans cette

affaire de poisons, mais les véritables coupables furent Catherine Deshaies, veuve du sieur de Montvoisin, appelée vulgairement *La Voisin*, une autre femme dite *La Vigouroux*, et un prêtre nommé Lesage, qui exploitaient les sinistres secrets de l'italien Exili, et tenaient à des prix fort rémunérateurs, à la disposition des héritiers impatients, ce qu'en langage du métier, ils appelaient de la  *poudre de succession*.

La Voisin, qui trouvait dans ce singulier genre de négoce, le moyen de vivre en dame de qualité, se ménageait des relations avec des dames et des seigneurs de la cour et leur vendait des poisons, des charmes, des secrets magiques pour se faire aimer, se mêlait de divination et, au besoin, faisait voir le diable...

Deux des nièces de Mazarin : la duchesse de Bouillon et la comtesse de Soissons, dénoncées par ces misérables avec lesquelles elles avaient eu des relations, furent citées devant la Commission de l'Arsenal, et ce n'est que grâce à son caractère vif et enjoué que la duchesse de Bouillon se tira d'embarras; mais sa sœur, la comtesse de Soissons préféra quitter la France plutôt que de comparaître en justice. Le duc de Vendôme, l'arrière-petit-fils de Henri IV fut interrogé, et le maréchal de Luxembourg chargé par les accusés de crimes invraisemblables, alla, de lui-même, se rendre à la Bastille où il demeura quatorze mois, pendant tout le temps que dura le procès de La Voisin et de ses complices, qui eurent le sort de la Brinvilliers.

Madame de Sévigné raconte ainsi à sa fille dans une de ses lettres, la fin de cette misérable créature :

« Je ne vous parlerai que de la Voisin. Ce ne fut point mercredi, comme

je vous l'avais mandé, qu'elle fut brûlée; ce ne fut qu'hier. Elle savait son arrêt dès lundi, chose fort extraordinaire. Le soir elle dit à ses gardes: *Quoi, nous ne ferons point médianoche!* Elle mangea avec eux à minuit, par fantaisie, car il n'était point jour maigre; elle but beaucoup de vin, elle chanta vingt chansons à boire. Le mardi elle eut la question ordinaire, extraordinaire; elle avait diné et dormi huit heures; elle fut confrontée sur le matelas à mesdames de Dreux et le Féron, et à plusieurs autres. On ne parle point de ce qu'elle a dit: on croit toujours qu'on verra des choses étranges. Elle soupa le soir, et recommença, toute brisée qu'elle était, à faire la débauche avec scandale. On lui en fit honte; et on lui dit qu'elle ferait bien mieux de penser à Dieu, et de chanter un *Ave maris stella*, ou un *Salve* que toutes ces chansons: elle chanta l'un et l'autre en ridicule; elle dormit ensuite. Le mercredi se passa de même en confrontations et débauches et chansons. Elle ne voulait point voir de confesseur. Enfin le jeudi, qui était hier on ne voulut lui donner qu'un bouillon: elle en gronda, craignant de n'avoir pas la force de parler à ces Messieurs. Elle vint en carrosse de Vincennes à Paris: elle étouffa un peu, et fut embarrassée. On voulut la faire confesser: point de nouvelles. A cinq heures on la lia; et, avec une torche à la main, elle parut dans le tombeau, habillée de blanc: c'est une sorte d'habit pour être brûlée. Elle était fort rouge, et l'on voyait qu'elle repoussait le confesseur et le crucifix avec violence. Nous la vîmes passer à l'hôtel de Sully, madame de Chaulnes, madame de Sully, la comtesse de Fiesque et bien d'autres. A Notre-Dame elle ne voulut jamais prononcer l'amende honorable, et à la Grève elle se défendit autant qu'elle put de sortir du tombeau: on l'en

tira de force. On la mit sur le bûcher assise et liée avec du fer; on la couvrit de paille. Elle jura beaucoup, elle repoussa la paille cinq ou six fois; mais enfin le feu s'augmenta, et on la perdit de vue, et ses cendres sont en l'air présentement. Voilà la mort de madame Voisin, célèbre par ses crimes et son impiété. Un juge à qui mon fils disait l'autre jour que c'était une étrange chose que de la faire brûler à petit feu, lui dit: *Ah, Monsieur, il y a certains petits adoucissements, à cause de la faiblesse du sexe! Eh quoi, Monsieur! On les étrangle? Non, mais on leur jette des bûches sur la tête; les les garçons du bourreau leur arrachent la tête avec des crocs de fer.* Vous voyez bien, ma fille, que cela n'est pas si terrible que l'on pense. Comment vous portez-vous de ce petit conte? Il m'a fait grincer des dents.»

Après l'exécution de La Voisin et de ses ignobles complices, la Commission siégeant à l'arsenal pour l'affaire des poisons et maléfices, fit encore arrêter et condamner à différentes peines, diverses personnes soupçonnées de sorcellerie. Un berger de Vincennes, nommé Etienne de Bray, complice de Jacques Dechaux et de Jeanne Chaufrain, fut condamné en 1681, à être étranglé puis brûlé en place de Grève, pour des actes ayant rapport à l'affaire des poisons, et à des questions de sorcellerie, dont la noblesse n'était pas moins avide que le peuple.

E. L.



Extrait d'un rapport d'un honnête gendarme :

«... Pour lors et du péremptoire avis de ses connaissances, cet individu a mené, pendant sa jeunesse une vie de batons de chaises, dont le dossier est à la Préfecture de police.

Vient de Paraître

## LE PRIX DU BONHEUR

Simple Idylle  
Par F. BRAZILLIER.

Un Volume In-12. . . . . 3 fr. 50.

Par exception le prix de cet ouvrage est fixé à 2 fr. 50 pour les lecteurs de la *Petite Gazette*

### A VENDRE

A L'AMIABLE — PRIX RÉDUITS

- 1<sup>re</sup> — 11 tables de classe : 10 de 4 places chacune; une de 8 places: Une Chaire
- 2<sup>e</sup> — 2 tableaux noirs; l'un réglé d'un côté pour le solfège
- 3<sup>e</sup> — Planches à dessin, modèles, tés et équerres.
- 4<sup>e</sup> — Cartes murales, deux de grande dimension.
- 5<sup>e</sup> — Garniture foyer Louis XVI, cuivre doré.
- 6<sup>e</sup> — Cymode avec vieux cuivres.

S'adresser à M. Boujard rue des Oûches à DAMMARTIN.

### A LOUER

Maison propre au Commerce, avec Jardin, sis à SAINT-MARD (An<sup>ne</sup> M<sup>on</sup> Giverne.)  
S'adresser pour visiter à M. Jérolani, (locataire) et pour traiter à M. Faivre entrepreneur à Saint-Souplats.

COMPTOIR SPÉCIAL DE VENTE  
de VINS DE LA GIRONDE

## E. VINCENT

Dépositaire à DAMMARTIN  
Prix très avantageux

par suite de la vente directe du producteur au consommateur.

PRIME musicale gratuite

**PIANISTES.** Lecteurs de la *PETITE GAZETTE*!  
Découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse, à M. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais); vous recevrez gratis et franco, un joli morceau de musique pour piano.

La Lecture en Classe

A L'ÉTUDE ET DANS LA FAMILLE

Publication hebdomadaire

DIRECTEUR J. STEE

INSPECTEUR GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ABONNEMENTS

Un an 6 fr. | Six mois 3 fr.

Le numéro . . . . . 10 centimes

On s'abonne à la librairie Ch. Delagrave 15 rue Soufflot.

A la librairie E. Lemarié à Dammartin

## Chantier Docks de la Gare de DAMMARTIN-JUILLY L. DESCHAMPS

en face la gare à Saint-Mard

CHARBONS DE TERRE au CHANTIER les 100 k

Grosse Gailleterie française, 1/2 gras sans fumée, 1<sup>re</sup> qualité . . . . . 3.50

Grosse Houille Charleroi, 1/2 gras, sans fumée, 1<sup>re</sup> qualité (tous gros morceaux sans aucune fine) . . . . . 3.80

Gailletin de même qualité . . . . . 4<sup>4</sup>

Têtes de moines lavées; 1<sup>re</sup> qual. : 3.70

Boulets ovoïdes p<sup>r</sup> chauffage économ. : 3

Anthracite anglais, 1<sup>re</sup> qualité. . . . . 5.50

Charbon de forge (noisettes). . . . . 2.80

Coke de gaz n<sup>o</sup> 0. . . . . l'hectol. 1.60

Charbon industriel et Briquettes depuis 21 fr. 50 les 1,000 kilos en gare.

**CADEAU-PRIME** Tout achat de 1,000 kil, au chantier, donne droit à un joli dessous-de-plat à pied, en métal émaillé vert-clair, décoratif et préservant la nappe de toile cirée.

Sable, dernière, Caillou, Meulière,

Gravier et Mignonnette pour jardins.

Briques blanches, rouges et réfractaires.

Chaux vive et Chaux hydraulique.

Ciments et Tuyaux en grès.

Tuiles, Poteries, Chaperons de murs

Carreaux très durs (Beauvais et St-Paul).

Fers pour solives (grandes longueurs).

Fers de tous les profils.

Tôle — Acier — Fonte — Zinc — Plomb.

Grillage galvanisé, Ronces, Fils, Poteaux

Pointes. . . . . depuis 1 fr. 35 le paquet.

Pêles acier fondu, boît trempé. . . . . 1.70

Bêches, Louchets, 4<sup>re</sup> qual. garant. 4

Fourches à cailloux, 9 dents . . . . . 7.50

Fourches et crocs à fumier, 4 dents. . . . . 2.75

Fourches à bêcher, 4 dents. . . . . 3.80

1<sup>re</sup> 05 1<sup>re</sup> 80 2<sup>re</sup> 10

Fourches à soie, 2 dents : 1.40 1.50 1.75

— — 3 dents : 1.90 2.20

Rateaux, Poulies de puits, Boulons

Séaux solides, tôle galvanisée. . . . . 1.00

Séaux d'écurie, — . . . . . 3.20

Arrosoirs, Lessiveuses.

Tuyaux, Gueules-de-loup,

Bois de construction : Chêne et Sapin.

Planches brutes et rabotées, Moulures,

Planches de Lorraine, 2<sup>e</sup> choix, la p. 2.10

Vente en Détail aux Prix du Gros

Directeur-Gérant : E. LEMARIÉ

Imp. E. Lemarié à Dammartin